



## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/11/2020

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation  
25/11/2020

Date d'affichage  
25/11/2020

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

03/12/2020

et publication du :

03/12/2020

L'an deux mille vingt, le trente novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEIDELINGER Jean-François.

### Etaient présents :

M. ALIF FISCHER Julien, M. CHRISTOPHE Jean-Charles, Mme CUNIN Stéphanie, M. DELOR Jean-Michel, M. DOSDAT Patrice, Mme DUBOST Natalie, M. LEIDELINGER Jean-François, M. MAIRE François, M. PETIT Jean-Claude, Mme SIMON Bérangère, M. FAVIER Thomas

### Procuration(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DUBOST Natalie

**Numéro interne de l'acte : 24.2020**

**Objet : Autorisation de signer la médiation concernant la taxe d'aménagement de l'Ecluse**

Après lecture de l'accord de médiation signé par la DDT et les requérants sur la taxe d'aménagement du lotissement de l'Ecluse,

Le Conseil Municipal DECIDE d'accorder le droit au Maire de procéder à la signature de la médiation.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Maizeroy  
Le Maire,





## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/11/2020

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 11

Nombre de suffrages : 11

L'an deux mille vingt, le trente novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEIDELINGER Jean-François.

### Etaient présents :

M. ALIF FISCHER Julien, M. CHRISTOPHE Jean-Charles, Mme CUNIN Stéphanie, M. DELOR Jean-Michel, M. DOSDAT Patrice, Mme DUBOST Natalie, M. FAVIER Thomas, M. LEIDELINGER Jean-François, M. MAIRE François, M. PETIT Jean-Claude, Mme SIMON Bérangère

Date de convocation  
25/11/2020

### Procuration(s) :

Date d'affichage  
25/11/2020

### Etai(ent) absent(s) :

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

03/12/2020

### Etai(ent) excusé(s) :

et publication du :

03/12/2020

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme DUBOST Natalie

**Numéro interne de l'acte : 25-2020**

**Objet : Reprise de la voirie du lotissement de l'Ecluse**

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des éléments de l'accord de médiation signé par les partis et des conditions de reprise de la voirie:

DECIDE d'accorder à Monsieur le Maire de signer la convention de retrocession de la voirie du lotissement de l'Ecluse.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Maizeroy  
Le Maire,





## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/11/2020

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 11

Nombre de suffrages : 11

L'an deux mille vingt, le trente novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEIDELINGER Jean-François.

### Etaient présents :

M. ALIF FISCHER Julien, M. CHRISTOPHE Jean-Charles, Mme CUNIN Stéphanie, M. DELOR Jean-Michel, M. DOSDAT Patrice, Mme DUBOST Natalie, M. FAVIER Thomas, M. LEIDELINGER Jean-François, M. MAIRE François, M. PETIT Jean-Claude, Mme SIMON Bérangère

### Date de convocation

25/11/2020

### Procuration(s) :

### Date d'affichage

25/11/2020

### Etai(ent) absent(s) :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

03/12/2020

### Etai(ent) excusé(s) :

et publication du :

03/12/2020

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme DUBOST Natalie

**Numéro interne de l'acte : 26-2020**

**Objet : Retour au taux communal de la taxe d'aménagement - Lotissement de l'Ecluse**

Le Maire après avoir exposés les éléments relatifs à l'accord de médiation pour le retour au taux communal de la taxe d'aménagement sur le lotissement de l'Ecluse (3%) pour le 1er Janvier 2021, demande l'accord du Conseil Municipal pour le retour à 3% de la taxe d'aménagement .

Le Conseil Municipal DECIDE

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Maizeroy  
Le Maire,



*(Handwritten signature in blue ink)*



## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/11/2020

### **NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 11

Présents : 11

Nombre de suffrages : 11

### Date de convocation

25/11/2020

### Date d'affichage

25/11/2020

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

03/12/2020

et publication du :

03/12/2020

L'an deux mille vingt, le trente novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEIDELINGER Jean-François.

### **Etaient présents :**

M. ALIF FISCHER Julien, M. CHRISTOPHE Jean-Charles, Mme CUNIN Stéphanie, M. DELOR Jean-Michel, M. DOSDAT Patrice, Mme DUBOST Natalie, M. FAVIER Thomas, M. LEIDELINGER Jean-François, M. MAIRE François, M. PETIT Jean-Claude, Mme SIMON Bérangère

### **Procuration(s) :**

### **Etai(ent) absent(s) :**

### **Etai(ent) excusé(s) :**

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DUBOST Natalie

**Numéro interne de l'acte : 27-2020**

**Objet : Mise en place de PAYFIP**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L1611-5-1

Vu l'ordonnance n°2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives, notamment son article 9 ;

Vu le décret n° 2018-689 du 1er août 2018 relatif à l'obligation pour les administrations de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne

Considérant l'obligation de toutes les collectivités de proposer une offre de paiement dématérialisé pour le règlement des factures à l'horizon 2022

Considérant que cette offre de paiement dématérialisé implique une adhésion au dispositif PAYFIP, service de paiement en ligne par carte bancaire ou par prélèvement et la signature d'une convention d'adhésion avec la DGFIP

Le Conseil municipal vote pour l'adhésion au dispositif PAYFiP et autorise le Maire à signer les documents nécessaires pour ce faire.

00000042

Les frais de paiements par carte bancaire seront supportés par la collectivité. Le paiement par prélèvement n'est pas facturé.

Pour information, en 2020, les frais de paiements par carte bancaire sont facturés 0,25 % du montant de l'opération + 0,05 € par transaction

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Maizeroy  
Le Maire,



*[Handwritten signature in blue ink]*



## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/11/2020

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 11

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation  
25/11/2020

Date d'affichage  
25/11/2020

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

03/12/2020

et publication du :

03/12/2020

L'an deux mille vingt, le trente novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEIDELINGER Jean-François.

### Etaient présents :

M. ALIF FISCHER Julien, M. CHRISTOPHE Jean-Charles, Mme CUNIN Stéphanie, M. DELOR Jean-Michel, M. DOSDAT Patrice, Mme DUBOST Natalie, M. FAVIER Thomas, M. LEIDELINGER Jean-François, M. MAIRE François, M. PETIT Jean-Claude, Mme SIMON Bérangère

### Procurat(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DUBOST Natalie

**Numéro interne de l'acte : 28-2020**

**Objet : Logiciel de Chasse - ERREUR DE PLUME**

Le Maire avise le Conseil Municipal de la nécessité d'acquiescer un logiciel permettant la dématérialisation des rôles de chasse.

Le Maire présente le Devis de la société CMSDI pour un coût de 1050.00€ TTC.

Le Maire avise le Conseil Municipal de la possibilité de répercuter les frais de l'achat du logiciel sur les propriétaires de chasse sur 5 ans ainsi que les frais de maintenance de 250€ HT annuels.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter le devis de la société CMSDI et de répercuter les frais d'achat et de maintenance aux propriétaires de chasse et ce durant toute la période de location restante, à savoir 5 années.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Maizeroy  
Le Maire,





## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/11/2020

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 11

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation  
25/11/2020

Date d'affichage  
25/11/2020

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

03/12/2020

et publication du :

03/12/2020

L'an deux mille vingt, le trente novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEIDELINGER Jean-François.

### Etaient présents :

M. ALIF FISCHER Julien, M. CHRISTOPHE Jean-Charles, Mme CUNIN Stéphanie, M. DELOR Jean-Michel, M. DOSDAT Patrice, Mme DUBOST Natalie, M. FAVIER Thomas, M. LEIDELINGER Jean-François, M. MAIRE François, M. PETIT Jean-Claude, Mme SIMON Bérandère

### Procuration(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DUBOST Natalie

Numéro interne de l'acte : ~~28~~-2020

Objet : Logiciel de Chasse

Le Maire avise le Conseil Municipal de la nécessité d'acquiescer un logiciel permettant la dématérialisation des rôles de chasse.

Le Maire présente le Devis de la société CMSDI pour un coût de 1050.00€ TTC.

Le Maire avise le Conseil Municipal de la possibilité de répercuter les frais de l'achat du logiciel sur les locataires de chasse sur 5 ans ainsi que les frais de maintenance de 250€ HT annuels.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter le devis de la société CMSDI et de répercuter les frais d'achat et de maintenance aux locataires de chasse et ce durant toute la période de location restante, à savoir 5 années.

Les frais d'achat seront de 875 euros HT divisés par 5 années et divisés par 2 locataires soit 87.50 euros HT chacun plus 125 euros HT pour les frais de maintenance annuels chacun.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Maizeroy  
Le Maire,





## DELIBERATION Conseil Municipal

Séance du 30/11/2020

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 11

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation  
25/11/2020

Date d'affichage  
25/11/2020

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

03/12/2020

et publication du :

03/12/2020

L'an deux mille vingt, le trente novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEIDELINGER Jean-François.

### Etaient présents :

M. ALIF FISCHER Julien, M. CHRISTOPHE Jean-Charles, Mme CUNIN Stéphanie, M. DELOR Jean-Michel, M. DOSDAT Patrice, Mme DUBOST Natalie, M. FAVIER Thomas, M. LEIDELINGER Jean-François, M. MAIRE François, M. PETIT Jean-Claude, Mme SIMON Bérangère

### Procuration(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DUBOST Natalie

**Numéro interne de l'acte :** 23-2020

**Objet :** Dons aux associations

Le Conseil Municipal décide d'octroyer la somme de      au associations suivantes :

- Cheval Bonheur : Contre 7 , Pour 0 , Abstentions 4
- SPA : Contre 7 , Pour 0 , Abstentions 4
- Secours Populaire : Contre 8 , Pour 0 , Abstentions 3

VOTE : Rejetée

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Maizeroy

Le Maire,





## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/11/2020

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 11

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation  
25/11/2020

Date d'affichage  
25/11/2020

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

03/12/2020

et publication du :

03/12/2020

L'an deux mille vingt, le trente novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEIDELINGER Jean-François.

### Etaient présents :

M. ALIF FISCHER Julien, M. CHRISTOPHE Jean-Charles, Mme CUNIN Stéphanie, M. DELOR Jean-Michel, M. DOSDAT Patrice, Mme DUBOST Natalie, M. FAVIER Thomas, M. LEIDELINGER Jean-François, M. MAIRE François, M. PETIT Jean-Claude, Mme SIMON Bérangère

### Procuration(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DUBOST Natalie

Numéro interne de l'acte : 34-2020

Objet : Repas des aînés

Compte tenu du contexte sanitaire dû à la COVID-19, le repas annuel des aînés ne pourra pas avoir lieu. Aussi, le Maire propose de distribuer aux aînés un repas à emporter ou un panier garnis pour les aînés ayant 65 ans ou plus sur la base de leur préférence.

Repas ou cadeau de Noel pour les ainé(es) , proposition de reculer l'age à 65 ans au lieu de 60 ans et de d'offrir quelque chose à tout le monde : 54 personnes à partir de 65 ans au lieu de 84 à 60 ans + quelques couples et personnes handicapés qui font un total de 62 personnes + 2 (personnel communal).

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de négocier et signer un accord avec le traiteur de son choix.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Maizeroy  
Le Maire,

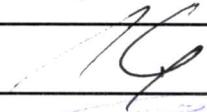
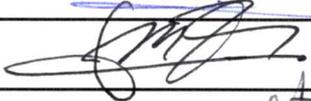
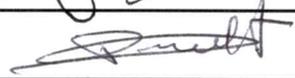
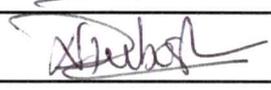
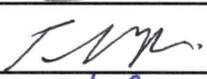
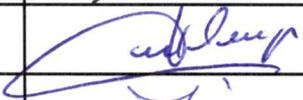
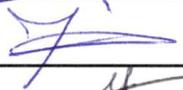


## Séance du 30/11/2020 à 20h30

## N° d'ordre, objets, n° interne de l'acte et n° feuillet/page des délibérations prises durant la séance :

1	- Autorisation de signer la médiation concernant la taxe d'aménagement de l'Ecluse	- 22-2020	- 24
2	- Reprise de la voirie du lotissement de l'Ecluse	- 23-2020	- 25
3	- Retour au taux communal de la taxe d'aménagement - Lotissement de l'Ecluse	- 24-2020	- 26
4	- Mise en place de PAYFIP	- 25-2020	- 27
5	- Logiciel de Chasse	- 26-2020	- 28
6	- Dons aux associations	- 27-2020	- 29
7	- Repas des aînés	- 28-2020	- 30

## Membres présents :

NOMS Prénoms	Signatures	Observations
ALIF FISCHER Julien		
CHRISTOPHE Jean-Charles		
CUNIN Stéphanie		
DELOR Jean-Michel		
DOSDAT Patrice		
DUBOST Natalie		
FAVIER Thomas		
LEIDELINGER Jean-François		
MAIRE François		
PETIT Jean-Claude		
SIMON Bérangère		